

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2009**

Le vingt cinq septembre deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

**Présents** : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Jean-Michel Derbois Hervé Sené, Gérard Pinon, Isabelle Crespel, Nadine Codorniu.

**Absente excusée** : Solange Ballu ayant donné pouvoir à Nadine de Oliveira

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Nombre de conseillers présents** : 09

**Secrétaire de séance** : Isabelle Crespel

**Date de convocation** : 18 septembre 2009

<b>OBJET : COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES CHEMINS DU 05 SEPTEMBRE 2009</b>
---

Alain Leprêtre, responsable de la commission des chemins, donne lecture du compte rendu de la réunion du 05 septembre dernier.

Il précise qu'en ce qui concerne le chemin de l'Aumonière, il est nécessaire de reprendre contact avec la mairie de Isdes pour étudier la réimplantation de l'assise d'origine de ce chemin qui est limite entre les 2 communes et les 2 départements. Un « déplacement provisoire tacite » avait été effectué entre les communes et les précédents propriétaires de l'Aumonière pour faciliter le travail de la terre dans la partie plaine.

Concernant les travaux de balisage des chemins Souvigny, ceux-ci doivent être effectués en priorité.

Il rappelle qu'un arrêté municipal a été pris il y a plusieurs années « pour interdire le passage sur les chemins communaux, à tous véhicules à moteur, sauf desserte local ». Des panneaux ont été posés sur certains chemins, pas sur tous. Une proposition est faite de poser des panneaux sur quelques chemins supplémentaires dans le but de limiter le trafic des véhicules à moteur.

Lors de la réunion, un avis a été demandé à toutes les personnes présentes à la commission sur l'état du chemin des Sentes depuis sa dernière remise en état. A l'unanimité des membres présents, la réponse a été : « le chemin est correct et praticable aussi bien à pieds, à vélo qu'en voiture ». Cet avis est partagé par les membres du conseil municipal.

A certains endroits, il y a de nombreux cailloux qui devront être « roulés » pour les enfoncer lorsqu'il pleuvra.

<b>OBJET : MODIFICATION DU TRACE DU CHEMIN DES SENTES SORITE ROUTE DE VANNES</b>
--

Madame le Maire rappelle qu'un projet de déviation pour raisons de sécurité, du chemin face à la maison de M. et Mme Codorniu a été étudié en conseil municipal le 26 octobre 2007 et a fait l'objet d'une enquête publique. Le commissaire enquêteur a rendu des conclusions favorables à ce projet. Il est prévu par délibération du conseil municipal que les

frais seraient réglés par moitié par M. et Mme Codorniu et par moitié par la commune.  
Alain Leprêtre présente deux devis à l'ensemble des membres pour effectuer les travaux de déviation :

- Un devis établi par l'entreprise Abrahamse pour un montant de 3 125 € HT
- Un devis établi par l'entreprise Raymond Louis pour un montant de 3 500 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide :

- D'effectuer les travaux de déviation rapidement,
- De confier les travaux à l'entreprise Abrahamse pour un montant de 3 125 € HT.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : DEMANDE DE BALISAGE DE LA FEDERATION FRANCAISE DE LA RANDONNEE</b></p>
--

Madame le Maire précise que le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, œuvre actuellement à la « ré-homologation » des itinéraires de Grande Randonnée présents sur le territoire départemental.

Les itinéraires de Grande Randonnée de Sologne ont été choisis pour la Commission Sentiers et Itinéraires. Ces itinéraires permettent aux randonneurs de se rendre de Chambord à l'étang du puits et de réaliser de fait 5 boucles, permettant de découvrir le territoire solognot en itinérance.

Après étude cartographique, le conseil municipal, conscient de l'intérêt touristique de ce dossier, décide :

- D'accepter le tracé figurant sur la carte annexée,
- De s'engager à maintenir l'emprise du tracé dans le domaine public en l'inscrivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, si ce n'est déjà le cas,
- D'assurer par tout moyen à sa convenance l'entretien du tracé pour un usage pédestre,
- D'autoriser la réalisation du balisage par les baliseurs du Comité Départemental, selon les normes nationales en vigueur proposées par la FFRandonnée.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION SECURITE DU 04 SEPTEMBRE 2009</b></p>
---

Arnaud des Abbayes, responsable de la commission sécurité, donne lecture du compte rendu de la réunion du 04 septembre dernier.

Il explique que les membres de la commission sécurité sont conscients que la vitesse des voitures et des camions ne s'améliore pas et qu'il devient urgent de créer sur l'axe d'Isdes – Vouzon deux ralentisseurs en enrobé sur toute la largeur de la route et sur une longueur de plus de 10m afin d'amortir les chocs et les bruits.

Il propose qu'un test soit effectué rapidement sur la route Isdes-Vouzon, l'un à l'entrée côté Isdes à la hauteur de chez Monsieur André Leprêtre, l'autre côté Vouzon avant le virage de l'école des Fontaines. Si le constat est positif, les autres axes du village seraient équipés de

ralentisseurs.

De plus, il informe que par la suite, devant la mairie, il serait prévu de modifier le sens et la zone de stationnement. Un terre plein pourrait être créé pour faciliter les sorties de la mairie et celles des enfants. Cette avancée sur la rue, constituerait une chicane et servirait de ralentisseur. Un sens prioritaire serait mis en place avec priorité à la sortie de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide :

- De mettre en place des ralentisseurs « tests » sur la route Isdes-Vouzon aux endroits suggérés par la commission.

<b>OBJET : DECISIONS A PRENDRE EN MATIERE D'AMENAGEMENTS SECURITE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS</b>
--

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en place des « aménagements sécurité » (chicanes, ralentisseurs, bordures de trottoirs, ...). Le conseil municipal décide de demander des subventions auprès de la DDEA au titre des amendes de police, auprès du Conseil Général au titre de la dotation solidarité rurale ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'attribuer des subventions dans ce domaine.

Le conseil municipal sollicite dès à présent l'autorisation de commencer certains travaux d'urgence « de mise en sécurité » sans attendre les arrêtés d'attribution de subventions et sans présager de leur attribution.

<b>OBJET : POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE, LA RESTAURATION ET LA GARDERIE PERISCOLAIRE</b>
---

### La rentrée scolaire et la restauration

#### **Ecole de Sennely**

Mme Landais Armelle	P.S.M.	23 enfants dont 18 déjeunent à la cantine
Mme Demoulé Virginie	M.S.M.	23 enfants dont 23 déjeunent à la cantine

#### **Ecole de Chaon**

Mme Boutin Julie	G.S.M.	23 enfants dont 21 déjeunent à la cantine
M. Renaudineau Hervé	CP	28 enfants dont 26 déjeunent à la cantine

#### **Ecole de Souvigny en Sologne**

Mme Gaugry Adeline	CE1	27 enfants dont 27 déjeunent à la cantine
Mme Pierre Laurène	CE2 et CM1	25 enfants dont 24 déjeunent à la cantine
Mme Lafon Elodie	CM1 et CM2	26 enfants dont 23 déjeunent à la cantine

**TOTAL EFFECTIF : 175 enfants dont 162 déjeunent à la cantine**

Madame le Maire a récupéré 116 tables et chaises en très bon état pour les écoles ainsi qu'un bureau et un chariot inox installé dans le réfectoire. Les institutrices de Souvigny ont choisi une quarantaine de tables et de chaises pour leur classe. Le mobilier a été installé mi septembre par les agents communaux.

Roger Boulay (intervenant sport de la Communauté de Communes Cœur de Sologne) attend les tapis de gym. Ils doivent être commandés par le SIVOM.

### **Garderie**

On compte entre 2 et 4 enfants présents le matin et entre 4 et 7 enfants présents le soir. La garderie est utilisée par une dizaine de famille. C'est Sabrina Martinat qui s'occupe de la garderie périscolaire mise en place par la municipalité.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : SIVOM CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT AU SIVOM PAR LA COMMUNE DE SOUVIGNY</b></p>
---

Madame le Maire rappelle que Madame Sabrina Martinat a été recrutée en tant qu'adjoint d'animation 2<sup>ème</sup> classe. La commune a bénéficié d'un contrat aidé (CAE) du 03 septembre 2009 au 02 juillet 2010 pour une durée de travail hebdomadaire de 22h.

Madame Sabrina Martinat sera mise à disposition du SIVOM les lundi, mardi, jeudi et vendredi, pendant la période scolaire, de 11h45 à 13h45 soit 2h, durant toute l'année scolaire 2009-2010.

Une convention de mise à disposition sera signée entre la commune de Souvigny en Sologne et le SIVOM, précisant notamment les horaires, les conditions de mise à disposition et de refacturation.

<p style="text-align: center;"><b>OBJET : SIVOM DESIGNATION DES DELEGUES AU SIVOM</b></p>
---

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les statuts ont été revus et ceux-ci imposent aux 3 communes d'élire 3 délégués titulaires et 1 suppléant sur les 4 délégués actuellement en fonction.

Suite aux votes pour élire le suppléant, sur 10 bulletins :

Isabelle Crespel obtient 6 voix, Nadine Codorniu 2 voix et il y a 2 votes blancs.

Isabelle Crespel est déléguée suppléante.

Le Conseil Municipal désigne Mesdames Chantal Meersschaut, Nadine Codorniu et Monsieur Jean-Michel Derbois comme délégués titulaires pour représenter la commune au sein du SIVOM. Madame Isabelle Crespel, déléguée suppléante, pourra assister aux réunions du Sivom mais ne pourra pas voter sauf si elle remplace un délégué titulaire.

**OBJET : DESIGNATION DU CORRESPONDANT MUNICIPAL DE DEFENSE**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'en sa qualité d'élu, le correspondant municipal de défense accepte des responsabilités importantes. D'une part, il a vocation à développer le lien Armée-Nation et d'autre part, il est le relais d'information sur les questions de sécurité et de défense civile.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal décide de nommer Nadine Codorniu comme correspondant municipal de défense. Elle sera secondée par Nadine de Oliveira.

**OBJET : QUESTIONS DIVERSES**

Questions diverses

Est-il envisagé de faire quelque chose pour la route Souvigny-Lamotte qui est complètement défoncée dans le virage de Menetiou.

Pour le moment, rien n'est prévu mais des devis vont être demandés en même temps que ceux qui sont en cours pour les ralentisseurs afin de reboucher les fissures et les trous en formation.